VILLE D'AURAY

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS





Éducation - Enfance - Jeunesse 10 Rue Auguste La Houlle 02 97 24 36 76 - cme@ville-auray.fr www.auray.fr



Le 14 juin 2016 le conseil municipal d'Auray a décidé de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu d'expression, de participation à la vie de la commune et de compréhension du fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal des Enfants comptera 24 jeunes conseillers du CM1 à la 6^{ème} élus pour deux ans.



POUR QUOI FAIRE?

> Pour me former

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville, le rôle des élus et celui des services municipaux. J'apprends à gérer un budget.

> Pour m'exprimer

Je prends la parole et donne mon avis sur la vie locale. Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants car, élu, je suis leur représentant.

> Pour agir

Je suis porteur de projets utiles à l'intérêt général. Je recherche des partenaires pour mener à bien ces projets. Je prends des décisions collectivement.



CANDIDAT
MODE D'EMPLOI

> Je suis électeur si :

J'habite Auray, et/ou Je suis scolarisé à Auray en CMI ou CM2 (6°?)

> Je peux faire acte de candidature si :

- Je candidate auprès des animateurs du Conseil Municipal des Enfants qui organise des réunions au sein de mon établissement scolaire et à l'accueil de loisirs.
- Je dois être muni de l'autorisation parentale Document à remplir et à découper en fin de livret.
- J'ai envie de m'investir dans ma ville.

Si je suis élu, je m'engage pour une durée de 2 ans.



➤ Je dépose ma candidature pour le 15 octobre, dernier délai, dans mon établissement scolaire ou à l'accueil de loisirs, si je suis scolarisé en dehors d'Auray.



> J'élabore mon projet

À l'accueil de loisirs et à l'école, les animateurs du Conseil Municipal des Enfants m'accompagne dans la rédaction et la mise en forme de mon projet. Affiches ou vidéos, j'ai le choix des supports de communication.

> Comment réaliser mon affiche électorale ?

Doivent obligatoirement y figurer:

- Tes nom, prénom et classe
- Ton slogan
- Ta photo
- Tes idées de projets
- Tes passions, tes loisirs...

Le tout en format A3.

POUR LA CUSTOMISATION, À TOI DE JOUER!

> Je fais connaître mon projet

Panneaux électoraux dans la ville et dans mon établissement scolaire, site internet et presse locale, je mobilise les moyens avec l'animateur du Conseil Municipal des Enfants.



> Je mène ma campagne électorale du 15 octobre au 12 novembre.

4

LES ÉLECTIONS

▶ 1. Le mode de scrutin

Les électeurs sont répartis en bureaux de votes.

(Écoles élémentaires Tabarly, les rives du Loch, Rollo, Gabriel Deshayes, Sainte-Thérèse, collège Le Verger. L'école Diwan et les élèves alréens scolarisés hors Auray constituent un bureau de vote.)

Les 24 sièges seront répartis proportionnellement aux effectifs de chacun des collèges à la rentrée 2021. Le mode de scrutin comporte un seul tour. Chaque électeur vote pour un candidat de son école.

2. Le lieu du scrutin

- Les Alréens scolarisés à Auray votent dans leur école
- Les Alréens scolarisés à l'école Diwan et hors Auray votent à l'accueil de loisirs à partir de 17h.

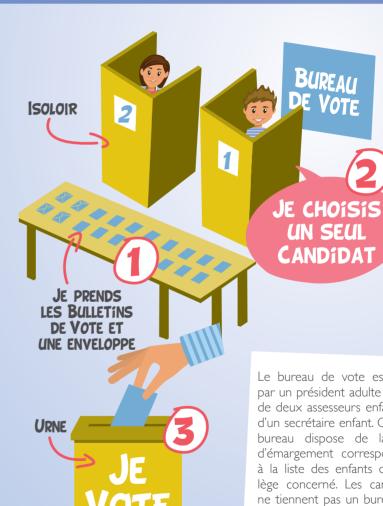
3. Le dépouillement

Des tables sont mises en place autour desquelles quatre scrutateurs enfants et/ou adultes dépouillent les bulletins de vote. Les voix sont décomptées par candidat. Seront élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite des sièges à pourvoir et en respectant la parité.

4. Les résultats

Le maire proclame les résultats en mairie dès la fin du dépouillement.





Le bureau de vote est tenu par un président adulte assisté de deux assesseurs enfants et d'un secrétaire enfant. Chaque bureau dispose de la liste d'émargement correspondant à la liste des enfants du collège concerné. Les candidats ne tiennent pas un bureau de vote.

BUREAU



COMMENT ÇA MARCHE?



2. Durée du Mandat

Le jeune conseiller municipal s'engage pour deux années scolaires.

1. L'installation

Deux semaines après les élections, les membres du Conseil Municipal d'Auray se réunissent. Ils procèdent à l'installation du Conseil Municipal des Enfants. C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles.

Il n'y aura pas d'élection de maire junior.

Le statut unique d'enfant conseiller est privilégié. Il s'agit d'apprendre désormais à travailler ensemble en prenant des décisions collégialement.

Le Conseil Municipal des Enfants est installé en Conseil Municipal d'Auray le 15 décembre 2021.





Les séances plénières

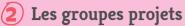
Elles réunissent le Conseil Municipal des Enfants en présence d'adultes

Quand? Une fois tous les deux mois, le mercredi de 14h à 17h

Pourquoi? > Pour prendre des décisions

Comment ? La convocation est adressée par l'animateur du Conseil Municipal des Enfants. Je la reçois à mon école ou mon collège ou par voie postale ou par mail.





Thématiques (social, environnement, sport...), elles réunissent les enfants qui ont été élus pour y travailler.

Quand?

Une fois par mois par commission pendant 3 h maximum **Où ?**

Site variable selon la commission

Comment?

La convocation est adressée par l'animateur du Conseil Municipal des Enfants. Un planning prévisionnel aura été établi avec l'animateur. Le contenu de la commission sera défini en amont avec les conseillers du Conseil Municipal des Enfants et pourra revêtir plusieurs formes (réunions, visites sur site, invitations d'acteurs locaux...)







Je suis à l'écoute de mes électeurs

Les jeunes conseillers seront à l'écoute des propositions et des doléances de leurs électeurs.

À cet effet, des réunions pourront être organisées au sein des établissements scolaires. Courriel, encart sur le site internet de la Ville seront mis en service.

Nos projets sont parrainés

Les jeunes conseillers seront parrainés par un élu adulte. Celui-ci accompagnera l'enfant dans la réalisation de projets relevant de sa compétence. Il l'invitera dans sa commission et l'informera des projets municipaux qui le concernent.

Nos projets

Une fois ses projets adoptés, le Conseil Municipal des Enfants les transmettra au Conseil Municipal d'Auray. Les projets pourront être l'objet d'une présentation orale argumentée devant le Conseil Municipal d'Auray qui rendra un avis en séance.

Le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal d'Auray se rencontreront une fois par an minimum.



Plusieurs réponses sont possibles

1. C'est quoi le conseil municipal des Enfants?

- a. Un apprentissage de la citoyenneté?
- b. Un lieu pour discuter entre copains?
- c. Une participation active à la vie de sa ville ?

2. Qui peut être candidat?

- a. Un(e) élève de CM2, scolarisé(e) à Auray et habitant Brec'h?
- b. Un(e) élève de CM1, scolarisé(e) à Auray et habitant Auray ?
- c. Un(e) élève de 6^{ème}, scolarisé(e) à Ste-Anne d'Auray et habitant Auray ?

3. Pourquoi être candidat?

- a. Pour faire des propositions concernant ma ville ?
- b. Parce que j'ai de bonnes notes en mathématiques ?
- c. Pour représenter les enfants de ma ville ?

4. Qui choisit les idées d'actions en commissions ?

- a. Les parents?
- b. Les jeunes conseillers?
- c. Les élus adultes ?

5. Dois-je m'engager sur la durée entière du mandat?

- **a.** Oui, mes électeurs comptent sur moi pour les représenter jusqu'en octobre 2023.
- b. Non, je peux m'arrêter quand je veux.
- c. Oui, car en accord avec mes parents j'ai réussi à m'organiser pour faire mes devoirs et aller à mon activité sportive et culturelle.

RÉPONSES

Question | : a et c - Question 2 : b et c - Question 3 : a et c Question 4 : b Question 5 : a et c

CANDIDATURE

Au Conseil Municipal des Enfants d'Auray Avant le 15 octobre

NOM	_PRÉNOM
ADRESSE	
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
CLASSE	
	'élection du Conseil Municipal des Enfants participer sérieusement aux réunions du jets pour les deux ans du mandat.
À Auray le	Signature ;



Le 15 octobre 2021

Date limite de dépôt des fiches de candidature et des autorisations parentales dans l'établissement scolaire ou à l'accueil de loisirs

10 Rue Auguste La Houlle - 56400 Auray





AUTORISATIONS PARENTALES

Candidature au Conseil Municipal des Enfants d'Auray Avant le 15 octobre

	į.
Je soussigné(e)	1
NOM	PRÉNOM
Tél (obligatoire):	
Mail (obligatoire):	
	de victoire électorale, nous aurons besoin de vous demandons donc le contact d'une 2 nd personne : parent, i
NOM	PRÉNOM
LIEN AVEC L'ENFANT	
Tél (obligatoire):	
Mail (obligatoire):	
Autorise mon enfant	
NOM	PRÉNOM.
 - À participer aux réunions samedi) et ce pour une du - J'autorise la diffusion de so scolaires, puis, si mon enfar 	au Conseil Municipal des Enfants d'Auray sur convocations régulières (mercredi après-midi, soirée, irée de mandat de deux ans. on image lors de la campagne au sein des établissements nt est élu, sur le site internet de la Ville d'Auray, sur la ray, sur la chaîne YouTube Ville d'Auray, dans les publications see locale.
À Auray le	Signature :
À Auray Ie	Signature :



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Pour tout renseignement:

Éducation Enfance Jeunesse Conseil Municipal des Enfants 10, rue Auguste La Houlle 02 97 24 36 76 cme@ville-auray.fr www.auray.fr

